



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin février 2021**

**Mars 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



Les résultats à fin février 2021

Augmentation des mises en chantier et fléchissement des autorisations de logements

De décembre 2020 à fin février 2021, plus de 6 400 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 2,8 % par rapport à la même période en 2020. Cette hausse concerne les logements collectifs et en résidence (+ 6,5 %). Les mises en chantier de logements individuels reculent de - 0,4 % sur la même période.

En France, les mises en chantier de logements baissent de - 6,5 % de décembre 2020 à fin février 2021 par rapport à la même période en 2020.

Dans le même temps, les autorisations de construction de logements fléchissent de - 3,6 % en Bretagne. Les nouveaux permis délivrés pour la construction des logements collectifs et en résidence diminuent de - 8,2 % tandis que ceux concernant des logements individuels restent stables (+ 0,2 %).

De mars 2020 à février 2021, les mises en chantier de logements augmentent de + 5,8 % en Bretagne et diminuent de - 9,5 % en France, par rapport aux douze mois précédents.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De décembre 2020 à fin février 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	501	102	603	279	882
Finistère	716	90	806	470	1 276
Ille-et-Vilaine	770	202	972	1 670	2 642
Morbihan	829	146	975	674	1 649
Bretagne	2 816	540	3 356	3 093	6 449
France	28 337	9 129	37 466	61 353	98 819

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 5,9	- 11,3	+ 2,6	+ 51,6	+ 14,2
Finistère	- 1,9	- 29,7	- 6,1	+ 0,2	- 3,8
Ille-et-Vilaine	- 6,1	+ 28,7	- 0,5	- 14,3	- 9,7
Morbihan	+ 3,0	+ 4,3	+ 3,2	+ 122,4	+ 32,1
Bretagne	- 0,4	0,0	- 0,4	+ 6,5	+ 2,8
France	- 3,3	- 12,3	- 5,7	- 7,0	- 6,5

* décembre 2020 à février 2021 / décembre 2019 à février 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin février 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

De mars 2020 à fin février 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 804	348	2 152	682	2 834
Finistère	2 736	363	3 099	1 659	4 758
Ille-et-Vilaine	2 909	548	3 457	5 395	8 852
Morbihan	3 218	501	3 719	2 687	6 406
Bretagne	10 667	1 760	12 427	10 423	22 850
France	108 024	35 394	143 418	208 448	351 866

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 3,8	- 8,9	- 4,7	+ 10,4	- 1,4
Finistère	- 3,2	- 11,0	- 4,2	- 13,2	- 7,5
Ille-et-Vilaine	- 8,2	- 7,6	- 8,1	+ 6,9	+ 0,5
Morbihan	- 0,6	+ 11,8	+ 1,0	+ 145,6	+ 34,1
Bretagne	- 3,9	- 3,9	- 3,9	+ 20,2	+ 5,8
France	- 10,5	- 9,8	- 10,3	- 8,9	- 9,5

* mars 2020 à février 2021 / mars 2019 à février 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin février 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De décembre 2020 à fin février 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	675	90	765	137	902
Finistère	983	132	1 115	623	1 738
Ille-et-Vilaine	913	127	1 040	1 571	2 611
Morbihan	1 012	143	1 155	679	1 834
Bretagne	3 583	492	4 075	3 010	7 085
France	36 732	11 566	48 298	53 395	101 693

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 20,5	- 56,1	0,0	- 75,7	- 32,1
Finistère	+ 1,9	+ 41,9	+ 5,4	+ 48,3	+ 17,6
Ille-et-Vilaine	- 1,0	- 49,6	- 11,4	- 3,7	- 6,9
Morbihan	+ 14,1	- 21,9	+ 7,9	+ 2,0	+ 5,6
Bretagne	+ 7,5	- 32,9	+ 0,2	- 8,2	- 3,6
France	+ 3,6	- 7,4	+ 0,7	- 20,8	- 11,9

* décembre 2020 à février 2021 / décembre 2019 à février 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin février 2021

Les autorisations sur 12 mois

De mars 2020 à fin février 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 141	425	2 566	730	3 296
Finistère	3 088	488	3 576	2 377	5 953
Ille-et-Vilaine	3 210	478	3 688	5 677	9 365
Morbihan	3 520	615	4 135	2 610	6 745
Bretagne	11 959	2 006	13 965	11 394	25 359
France	123 086	41 280	164 366	212 622	376 988

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 2,7	- 16,7	- 1,1	- 24,3	- 7,4
Finistère	- 7,0	+ 13,5	- 4,7	+ 31,6	+ 7,1
Ille-et-Vilaine	- 8,0	- 35,8	- 12,9	- 15,1	- 14,3
Morbihan	- 1,0	+ 2,0	- 0,6	+ 47,9	+ 13,9
Bretagne	- 4,0	- 12,3	- 5,2	+ 1,5	- 2,3
France	- 9,5	- 15,1	- 11,0	- 21,8	- 17,4

* mars 2020 à février 2021 / mars 2019 à février 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin février 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Février 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	0	2 774	787	4 768	2 925	24 171	6 114	401	41 940
Finistère	918	3 469	4 787	1 036	3 108	22 789	4 989	6 045	47 141
Ille-et-Vilaine	9 640	12 893	5 697	3 060	2 716	14 527	8 295	45 801	102 629
Morbihan	16	3 489	4 220	1 312	3 028	20 929	4 674	687	38 355
Bretagne	10 574	22 625	15 491	10 176	11 777	82 416	24 072	52 934	230 065

Les surfaces autorisées sur 12 mois

De mars 2020 à fin février 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	8 558	33 603	44 409	35 188	30 844	228 428	102 070	53 576	536 676
Finistère	30 338	56 213	37 397	25 238	45 789	432 401	81 173	48 935	757 484
Ille-et-Vilaine	17 129	148 198	74 180	38 095	46 956	179 345	102 992	147 659	754 554
Morbihan	19 959	32 811	37 158	31 313	59 520	175 821	70 227	48 300	475 109
Bretagne	75 984	270 825	193 144	129 834	183 109	1 015 995	356 462	298 470	2 523 823

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 40,1	+ 10,0	+ 45,3	+ 6,2	- 38,3	- 16,5	+ 96,5	- 12,8	- 1,6
Finistère	+ 164,2	- 20,8	- 31,8	- 21,3	- 56,9	+ 21,9	+ 3,4	- 36,2	- 3,6
Ille-et-Vilaine	+ 140,1	- 8,2	- 4,5	- 35,8	- 53,2	- 11,0	- 6,8	+ 3,5	- 12,3
Morbihan	+ 106,6	- 17,9	- 30,1	+ 18,3	+ 152,4	+ 3,1	- 49,3	- 42,9	- 13,0
Bretagne	+ 78,5	- 10,6	- 10,7	- 14,0	- 34,7	+ 1,6	- 6,1	- 18,3	- 7,8

* mars 2020 à février 2021 / mars 2019 à février 2020

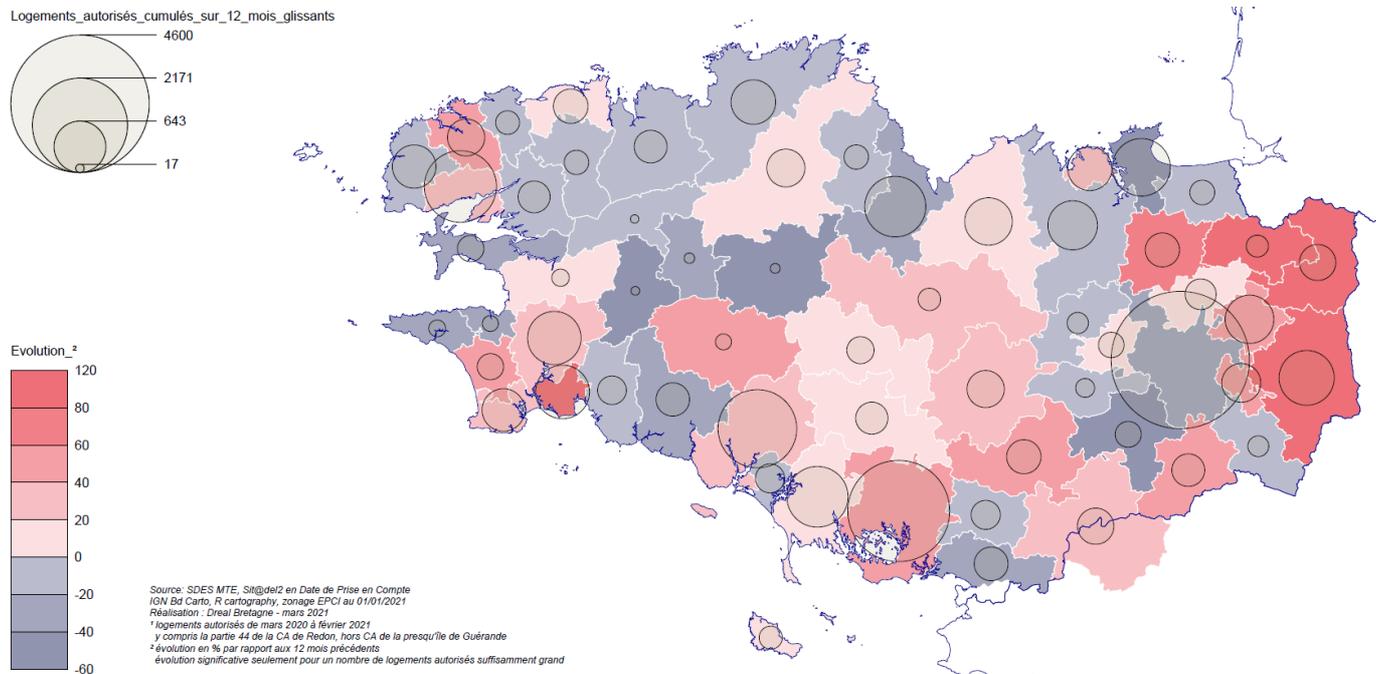
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

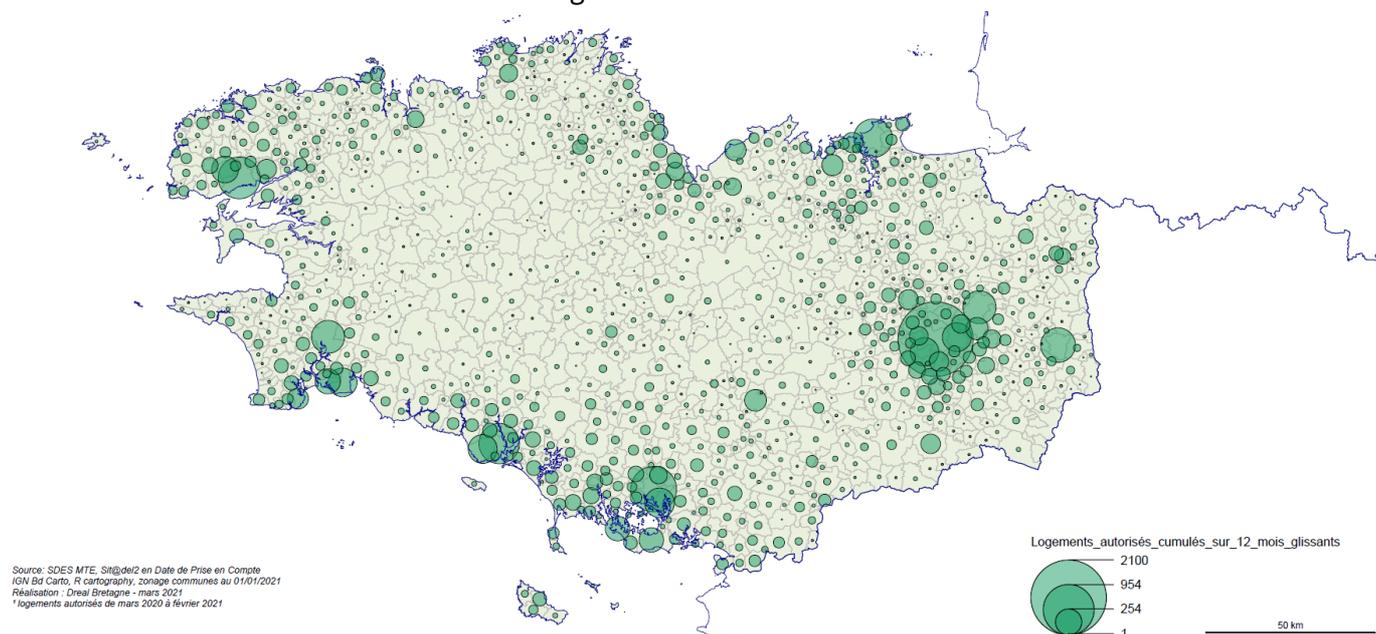
Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole et des évolutions territoriales contrastées



Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

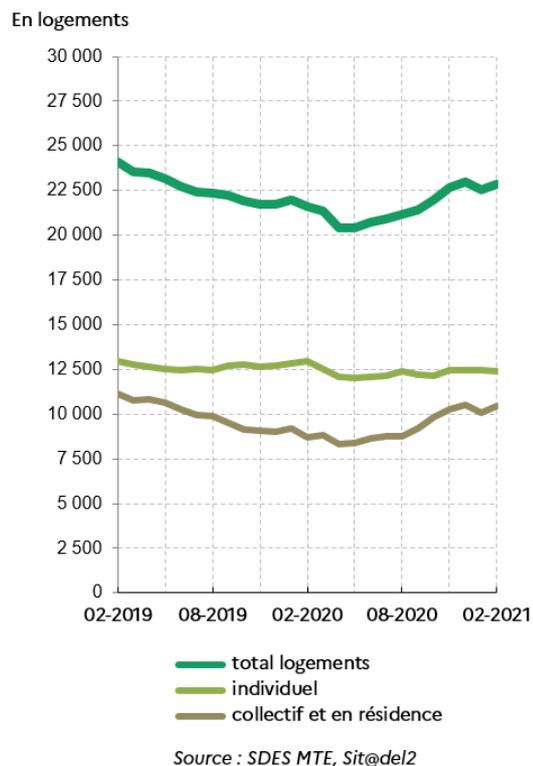
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



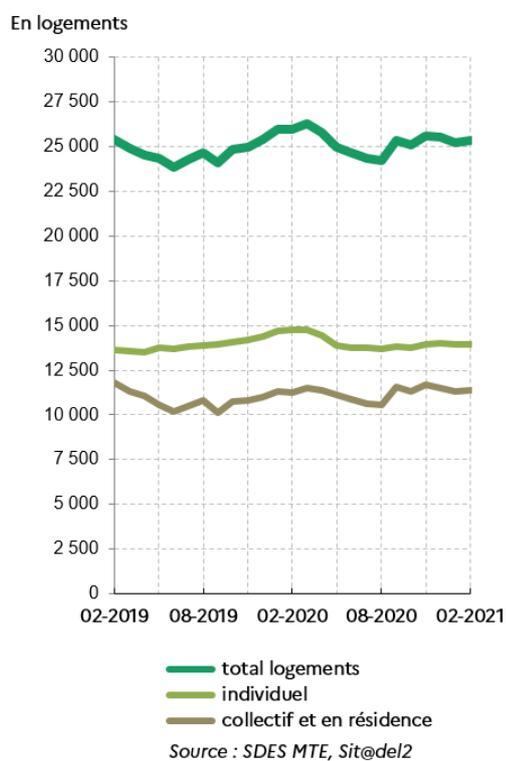
Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

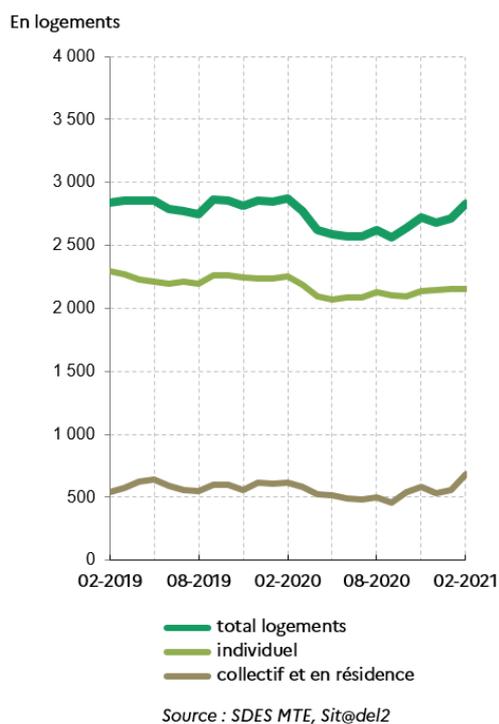


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

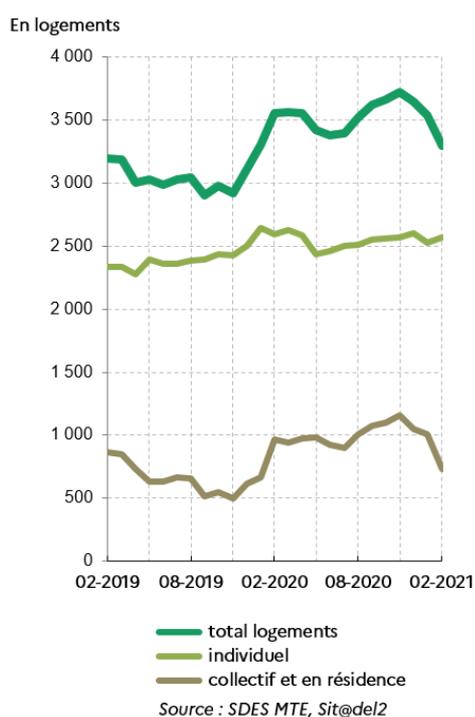


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

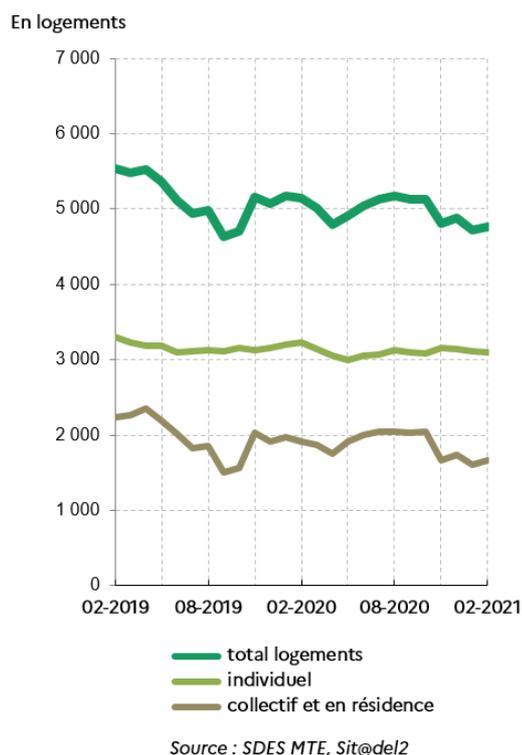


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

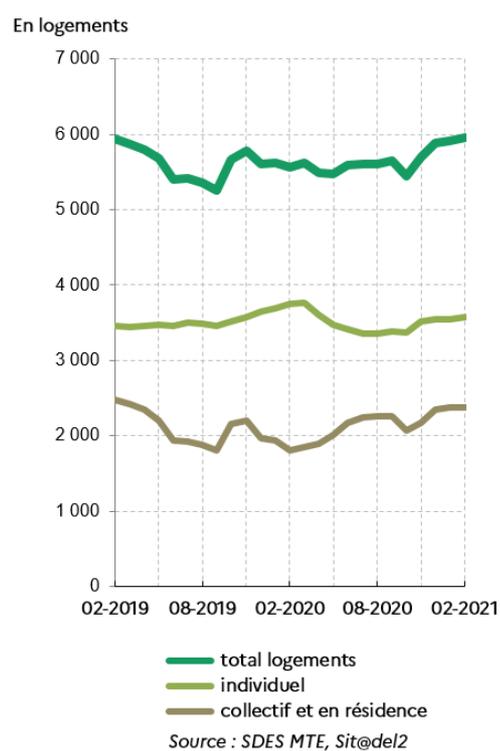


Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

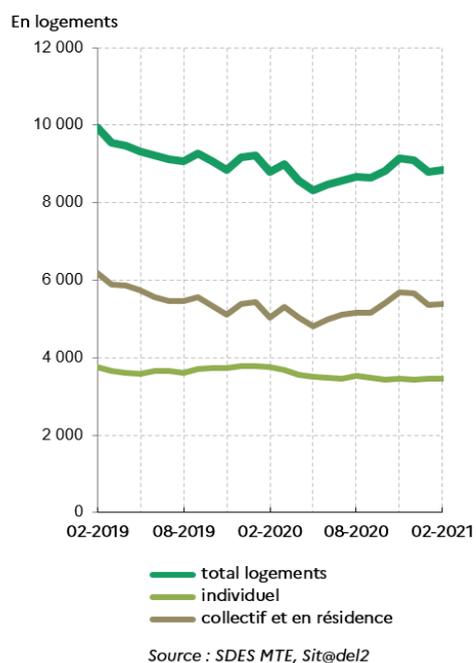


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

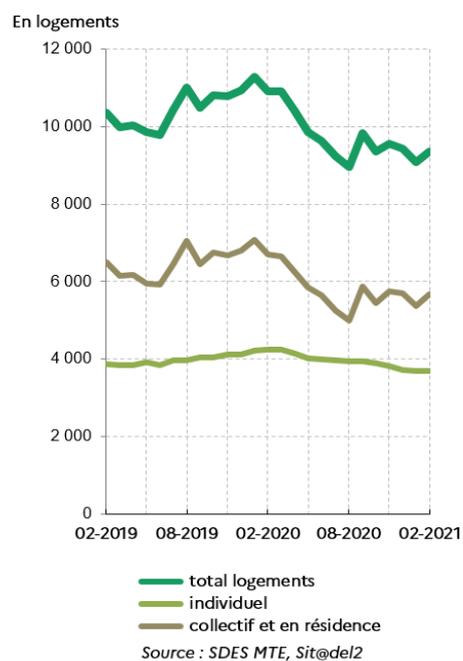


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



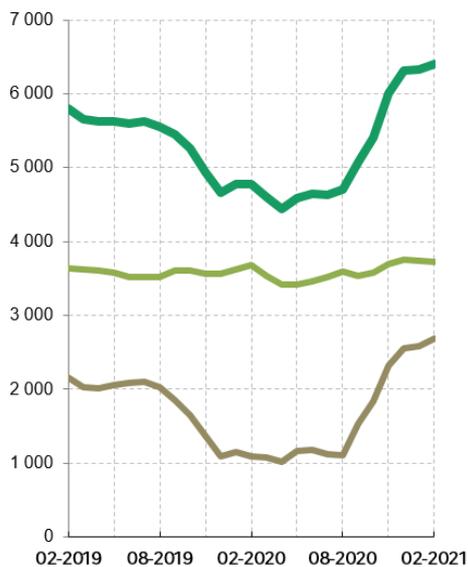
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

En logements

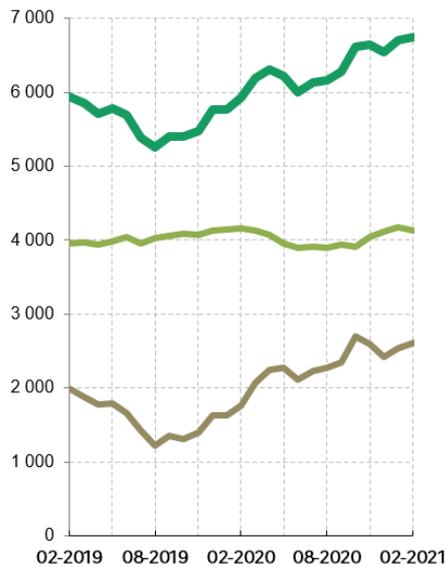


— total logements
— individuel
— collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

En logements



— total logements
— individuel
— collectif et en résidence

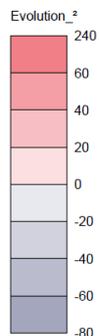
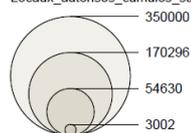
Source : SDES MTE, Sit@del2

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Des évolutions négatives dans de nombreux EPCI

Locaux autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Source : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Cartho, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021
Réalisation : Dreal Bretagne - mars 2021
¹ locaux autorisés de mars 2020 à février 2021
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande
² évolution en % par rapport aux 12 mois précédents
évolution significative seulement pour une surface de locaux autorisés suffisamment grande

Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*